



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



Département
Des
Hautes-Alpes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29.04.2021

Date de la convocation : 22/04/2021

Date d'affichage : 22/04/2021

Date de la séance : 09/04/2021

Le jeudi vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session ordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard GAUTHIER, Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Absent(s) excusé(s) : -

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : REY Antony.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard GAUTHIER.

Délibérations prises ce jour :

N° 14/2021 : Certificat d'Urbanisme opérationnel (B) de MOTTE Françoise

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de construction aux Héritières.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 15/2021 : Mise à disposition d'un local au profit de La Poste

La réglementation impose désormais aux facteurs de prendre leur pause déjeuner. La Poste était à la recherche d'un local pour que son personnel puisse se restaurer. Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la salle multi-activité et le coin cuisine afin que les facteurs puissent se restaurer.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 16/2021 : Certificat d'urbanisme opérationnel (B) de DUSSUD Raymonde

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de construction au Collet.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 17/2021 : Transfert de la compétence PLUi

Le Conseil Municipal refuse le transfert automatique de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 18/2021 : Location pâturages communaux

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de location reçue du GAEC de Queyrel, qui souhaite installer un pâturage sur la montagne de Fauchard (ouest) aux Héritières.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 19/2021 : Travaux de voirie communale : enrobé devant la mairie

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal deux devis pour l'opération de goudronnage du carrefour de la Mairie (carrefour route de Moline et route du Collet) :

- Entreprise COLAS : 14 846,80 € HT
- Entreprise La Routière du Midi : 12 405,00 € HT

Le Conseil Municipal choisit de retenir l'entreprise La Routière du Midi.

Par ailleurs, la demande de subvention adressée au Conseil Départemental des Hautes-Alpes a été acceptée le 13 avril 2021, et permettra de financer cette opération à hauteur de 5 170,00 €.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.